



PLAIDOYER

Pouvoirs publics et éduc pop' doivent écrire ensemble la politique de jeunesse post-Covid

L'été 2020 ne sera pas un été comme les autres pour les enfants et la jeunesse française. Pour passer le cap de cette période difficile, pouvoirs publics et associations d'éducation populaire doivent joindre leurs forces dans une logique partenariale.



Pour l'Ufcv, le chemin de crête, si cher au Gouvernement, se situe dans une collaboration politique, technique et économique.

S'allier pour écrire le projet de jeunesse du déconfinement

La saison qui s'annonce sera exceptionnellement complexe ; et il n'est pas exclu que la situation se prolonge à l'automne.

Les associations de jeunesse sont en capacité d'apporter des réponses innovantes aux nouvelles contraintes d'organisation. À une condition : être associées suffisamment en amont à la réflexion et ne pas se voir imposer des règles inapplicables. Elles sont notamment prêtes à épauler le déconfinement scolaire en mettant à disposition leur expertise comme leurs ressources pour accompagner le programme 2S2C.

Mais leur expertise doit être sollicitée et entendue. Cela n'a pas encore été le cas pour le dispositif Vacances apprenantes, ces « colonies de vacances éducatives » pensées par le ministre de l'Éducation pour rattraper les lacunes de l'enseignement à distance. Car si, oui, les colonies sont des espaces d'apprentissage, il s'agit d'apprentissages alternatifs et complémentaires aux enseignements scolaires. L'éduc pop' aurait beaucoup à dire sur le rôle fondamental des changements de rythmes, de cadre et de relations sociales, qui sont la



condition de nouvelles modalités pédagogiques, particulièrement bénéfiques aux élèves en difficulté dont se soucie M. Blanquer. Elle repose, à côté des parents et de l'école, sur des tiers éducatifs que sont les acteurs de l'animation.

Repenser les modalités d'accueil et d'animation

Que les vacances soient apprenantes ou pas, l'innovation devra être là : la saison sera exceptionnelle quoi qu'il en soit. Il faudra réimaginer des sessions Bafa et Bafd, des accueils de loisirs et des colos « sans contact », mais avec gestes barrière. Les modalités pédagogiques et ludiques devront être sérieusement révisées pour concilier mise en partage et distanciation physique. Les activités collectives, sans être supprimées, devront être revues : le sport se fera sans contact, l'animation en groupe distant, etc.

C'est aussi une expertise technique inégalée que les organismes de jeunesse peuvent apporter aux décideurs publics. Ainsi, l'Ufcv a formulé 15 propositions d'assouplissement réglementaire et financier afin que l'activité puisse progressivement reprendre dans les champs d'action qui sont les siens : le Bafa et Bafd, les vacances pour jeunes, sans oublier l'accueil collectif d'enfants.

Un besoin d'appui financier

Dans chacune de ses activités, l'Ufcv observe un phénomène de recul massif des réservations au nom du principe de précaution mais aussi une absence de publication du cadre d'exercice des activités estivales, c'est-à-dire à moins de trois mois, ce qui n'est pas le cas pour les autres pans de l'économie. En parallèle, l'association anticipe des surcoûts liés à la mise en œuvre des mesures barrière, et à l'augmentation des taux d'encadrement qui accompagnera mécaniquement la réduction des groupes.

Les dispositifs d'allègement de charges et de chômage partiel, outils précieux et indispensables, ne permettent pas, à eux seuls, de compenser cette « double peine » financière.

De même, le crédit bancaire garanti à 90 % par l'État est un outil nécessaire, mais insuffisant pour assurer la survie financière du secteur ; s'il permet de passer un cap difficile, il ne fait que repousser le problème. En effet, l'équivalent de 3 mois de produits, soit des millions d'euros pour plusieurs des structures concernées, devra être remboursé en 6 ans. Une perspective tout simplement irréaliste au regard de la capacité financière des associations concernées.

Que se passera-t-il en cas de hiatus financier ? C'est de plans sociaux massifs, voire de cessation d'activité et à terme de destruction de tout un écosystème, qu'il est question. Les réunions sectorielles permettent de prendre la mesure de la menace financière qui pèse sur



l'éducation populaire : plusieurs structures de taille petite ou moyenne, mais aussi des antennes locales d'organisations majeures, annoncent leur disparition prochaine.

Aussi, l'Ufcv l'affirme : les aides aux associations ne doivent pas être le parent pauvre du dispositif de relance et l'État doit soutenir l'éducation populaire par une allocation exceptionnelle et spécifique. Celle-ci visera à compenser les charges de fonctionnement qui ne seront pas couvertes par une activité estivale réduite à sa plus simple expression. L'urgence commande à ce que des mesures soient prises sans plus attendre et que soit défini un calendrier engageant pour les pouvoirs publics.

Redéfinir les relations partenariales

Alors que la dynamique de déconfinement s'amorce, le moment est propice pour entamer une révision des modes de collaboration entre secteurs public et associatif. Aujourd'hui, la dissymétrie entre pouvoirs publics financeurs et organismes financés confine à la prestation de service.

Cette tendance gagnerait à être rééquilibrée au bénéfice de projets plus forts, car portés dès l'origine par des valeurs et des objectifs communs, eux-mêmes soutenus par des compétences complémentaires.

À l'heure où se dessine le « Monde d'après », l'Ufcv appelle donc les autorités publiques, à tous les niveaux de l'État, à faire confiance et à faire appel aux acteurs de l'éducation populaire.

Les associations veulent agir : osons faire ensemble !

**Michel Le Diréach
Président de l'Ufcv**